

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du mardi 29 mars 2016

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 16 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 27

Président : Vincent BARRAUD

Présents titulaires : M TALLIEU Jean Pierre - M BARRAUD Vincent – M BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M CAILLON Michel – Mme BERNARD Éliane – Mme PELTIER Marie Noëlle - Mme JOLY Régine - M HILLAIRET Daniel – M HERBERT Francis – M GRIOLET Noël Vincent

M BLANCHÉ Hervé – M BESSAGUET Bruno - M CHATELIER Robert - M GAILLOT Michel – M CHEVILLON Pierre – M LOPEZ Roland - M BOURBIGOT Sébastien

M LAGARDE Jean François - M GUIGNET Christian

M PUYON Alain – M CHATELIER Jean Michel – M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal – M MASSICOT Pascal

Présents délégués : M MILLARD François (procuration M GIRARD Loïc) – M GILARDEAU Jean Marie (procuration Mme BAZIN Michèle)

Titulaires excusés : M DE VILLELUME Martial – M DELAUNAY François – Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge – Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M BRUNET Alain – M ESOLI Bruno - M LAGREZÉ Michel - M LESAUVAGE Thierry - Mme MARCILLY Sylvie – M DELAGE Stéphane - M VALLET Mickaël – M GENDRE Grégory – M MASSE Jean Michel – M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric – M ROBILLARD Patrice – M SUEUR Christophe

Débat d'Orientation Budgétaire 2016

L'article L-2312 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'exécution de celui-ci. La tenue du DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte. Ces dispositions s'appliquent au Syndicat Intercommunautaire du Littoral.

I - L'environnement réglementaire et général :

La loi portant sur la transition énergétique comporte un volet sur la réduction des déchets. Dans ce cadre, le SIL et les 5 EPCI membres ont répondu en 2015 à l'appel à projet appelé programme zéro déchets et zéro gaspillage. Ces candidatures n'ont pas été retenues. Pour autant, l'engagement pris en répondant à l'appel à projet doit être poursuivi, en particulier sur la valorisation des bio déchets, sur l'économie circulaire comme sur la réduction de 10 % des déchets ménagers prévue par la loi entre 2010 et 2020. Sur ces trois points, le projet du SIL répond à l'attente du législateur avec une baisse de tonnage de l'ordre de 32 % de la poubelle grise par une volonté de tri plus affirmée, par la valorisation des bio déchets à commencer par ceux des gros producteurs comme par la valorisation énergétique sur place ou à proximité. Un partenariat avec l'ADEME sur la thématique des déchets organiques des gros producteurs en collaboration des 5 EPCI membres permettrait d'amorcer la réduction et le tri à la source des bio déchets. La réussite des efforts que la loi nous incite à faire dépend pour beaucoup des engagements des EPCI membres du SIL sur leur territoires respectifs. Certains comme la CDC de Marennes ont commencé une politique volontariste de réduction des déchets à la source au travers de l'instauration de la redevance incitative avec une diminution du tonnage d'ordures ménagères traité de 25% entre 2014 et 2015. En travaillant sur les bio déchets des gros producteurs aux côtés des EPCI, le SIL sera un acteur important pour atteindre les objectifs de la loi portant sur la transition énergétique.

II. La réflexion d'un centre de tri :

Le SIL s'est doté de la compétence de construction et gestion d'un centre de tri. Ce faisant, il s'est positionné pour prétendre pouvoir éventuellement optimiser le circuit de tri des déchets valorisables. La démarche nationale d'Eco Emballage vise à étendre sur l'ensemble du territoire l'extension des consignes de tri malgré le succès pour le moins mitigé de l'expérience menée depuis 2011 sur 51 territoires (cf : étude réalisée par *pwc* à la demande d'Eco Emballage avec le soutien financier de l'ADEME en mars et novembre 2014).

Cette nouvelle approche définit les seuils de gisement nécessaires à l'équilibre économique de ce type d'équipement. Le budget du SIL comportera les éléments financiers pour lancer l'étude de faisabilité.

III – La situation financière du Syndicat Intercommunautaire du Littoral

Les cotisations prévues au budget 2015 ont été sollicitées en intégralité au vu d'un budget de fonctionnement consommé à 99 %.

L'annexe 1 regroupe les emprunts en cours .

IV – Les orientations budgétaires 2016

Les investissements prévus sur le BP 2016 sont :

Certains investissements seront autofinancés :

- Pour le fonctionnement du SIL 8 400€ (mobilier, informatique,...)
- L'étude pour l'implantation d'un Centre de Tri : 20 000€.

D'autres seront financés par l'emprunt :

- La finalisation de l'étude par le cabinet SAFEGE pour la mise en place d'un centre de transfert des déchets ménagers à Saint Pierre d'Oléron ainsi que les premiers travaux 840 000€.
- Travaux d'aménagement des plateformes déchets verts d'Echillais, Grézac et Marennes pour 88 000€.
- Travaux d'aménagement du centre de transfert de Médis pour 141 000€ déjà en partie inscrits en 2015.
- L'inscription des dépenses pour la poursuite de la construction du centre de traitement multifilières du pôle des Jamelles à Echillais

Les modifications qui seront apportées à l'AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) feront l'objet d'un vote spécifique lors de la présentation du budget du Syndicat Intercommunautaire du Littoral (annexe 2).

Les dépenses de fonctionnement pour 2016 :

Les dépenses de fonctionnement concerneront :

1/ Les charges de traitements pour les ordures ménagères et les déchets verts, ainsi que les charges de structure pour le fonctionnement du SIL. Les dépenses pour l'ensemble des prestations de traitement des déchets des 5 EPCI sont maintenues à tonnage équivalent.

Le marché de traitement des ordures ménagères de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole a été avenanté et prolongé pour une durée d'un an dans les mêmes conditions tarifaires.

Le nouveau marché de valorisation des déchets verts souscrit pour le territoire de la Communauté de Communes de Marennes, pour une valorisation agricole du broyat de déchets verts a permis de passer d'un coût de traitement de 21€HT/T à 17,44€HT/T.

Pour rappel :

EPCI	Prestation	Fin du marché	Coût €HT/T
CARA	Marché avec LOCA RECUPER	31/12/2016	17,41€/tonne
CARO	DSP – intégrée dans celle de l'UIOM et du centre multifilières	01/08/2027	27,44 €/tonne
CDC OLERON	Régie d'Oléron	-	20,50 €/tonne
CDC MARENNES	Marché SEDE	1 an à compter du 02/03/2017 (+ 1an + 1an)	17,17€/tonne
CDC GEMOZAC	Sur devis => LOCA RECUPER	-	Prix à l'heure (même ordre de prix que sur Grézac)

Ces dépenses comme chaque année seront financées par les recettes de ventes de chaleur, la vente des matériaux recyclables et l'accueil des déchets assimilés d'apporteurs tiers domiciliés sur le territoire du SIL (entreprises privées, collectivités...) et en grande partie par les cotisations des EPCI.

2/ Les charges liées à la construction de la nouvelle unité (intérêts des emprunts, amortissements des études, surveillance du site, communication, conseil juridique). La part du Sil pour les frais de gardiennage du site d'Echillais positionnés à hauteur de 180 000 € pour garantir l'exploitation de l'UIOM actuelle et la poursuite des travaux et ce jusqu'à la fin du chantier. Ces frais de gardiennage sont supportés à 50% par le SIL, 25% par le constructeur et 25% par le titulaire de la DSP.

Depuis le début du chantier les frais liés à la sécurisation du site s'élèvent à : 390 000 €

Pour financer ce deuxième point, il avait été décidé en 2013, en Comité Syndical, un lissage de l'augmentation des cotisations à prévoir sur les années où se cumulent la construction du centre multifilières et les modes de traitement actuel des déchets ménagers. Suite au retard pris dans le démarrage des travaux de construction, ces cotisations n'ont pas été reconduites en 2014 et 2015. Pour mémoire le montant total de ces cotisations en 2013 s'élevaient à 517 000 €, elles ont été utilisées en 2015 pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement du Centre multifilières (gardiennage, remboursement des annuités d'emprunt) qui se sont élevées à 1 004 086€.

Les budgets 2016 et 2017 comporteront des recettes liées à ces cotisations de lissage. Pour 2016, elles s'élèveront à 1 697 000€.

Annexe 1 : Suivi des emprunts

Désignation	Prêteur	Capital emprunté	Durée	Taux		Type échéance	Capital restant dû	Annuités 2016	Fin du prêt	Subvention Conseil Général
Plateforme déchets verts	Dexia	245 700 €	15	Variable	Libor 12 M	Annuel	30 657 €	30 657 €	01/06/16	
Remise aux normes UIOM 1	Dexia	4 200 000 €	15	Fixe	3,09%	Trimestriel	1 400 000 €	320 676 €	01/11/20	Echéances
Remise aux normes UIOM 2	Dexia	1 500 000 €	15	Variable	Euribor 12 M 0,21%	Annuel	686 266 €	109 401 €	01/05/21	subventionnée à 25 % par le Conseil
Remise aux normes UIOM 3	Dexia	400 000 €	15	Fixe	4,39%	Annuel	186 667 €	34 998 €	01/04/22	
Remise aux normes UIOM 4	Dexia	833 000 €	15	5 ans/fixe 10ans/variable	Euribor 3 M 1%	Trimestriel	360 967 €	65 779 €	01/04/22	
Chargeur	Caisse Epargne	150 000 €	15	Fixe	3,66%	Annuel	117 589 €	13 178 €	20/01/26	
Chariot Elevateur	Caisse Epargne	65 000 €	10	Fixe	3,99%	Annuel	29 082 €	8 010 €	15/08/19	
Etudes et travaux centre multifilières	Caisse Epargne	260 000 €	15	Fixe	3,66%	Annuel	203 692 €	22 827 €	20/01/26	
Etudes et travaux centre multifilières	Arkéas	2 500 000 €	10	Variable	Lep (1,25)+ 1,40 %	Trimestriel	1 625 000 €	292 594 €	28/02/22	
Etudes et travaux centre multifilières	Caisse d'Epargne	2 000 000 €	15	Fixe	4,51%	Trimestriel	1 633 333 €	204 395 €	30/11/27	
Etudes et travaux centre multifilières	Crédit Foncier	10 000 000 €	25	Fixe	4,69%	Trimestriel	10 000 000 €	476 817 €	30/12/39	
Etudes et travaux centre multifilières + sites connexes	Caisse d'Epargne	1 759 500 €	25	Fixe	4,40%	Trimestriel	1 759 500 €	116 396 €	30/12/40	
Etudes et travaux centre multifilières + sites connexes	Caisse d'Epargne	1 040 500 €	25	Fixe	4,20%	Trimestriel	1 040 500 €	67 425 €	30/12/40	
Etudes et travaux centre multifilières	CDC	40 265 000 €	30	Fixe	1,75%	Annuel	40 265 000 €	- €	31/12/50	
Etudes et travaux centre multifilières	Deutsche	32 000 000 €	25	fixe	1,37%	Trimestriel	32 000 000 €	- €	28/02/43	

Annexe 2 : Autorisation de programme et crédits de paiements

AP/CP	2012				2013				2014				2015		2016		2017	
	AP	CP	réalisé 2012	reste à réaliser	AP	CP	réalisé 2013	reste à réaliser	AP	CP	réalisé 2014	reste à réaliser	réalisé 2015	reste à réaliser	réalisé 2016	reste à réaliser	réalisé 2017	reste à réaliser
Dépenses																		
Assistance M.Ou	475 000 €	230 000,00 €	104 506,16 €	230 000,00 €	233 492,84 €	88 276,63 €	247 217,21 €	110 093,07 €	155 000,00 €	6 577,12 €	110 000,00 €	155 640,09 €						
Etudes	5 103 500 €	1 500 000,00 €	663 653,61 €	3 343 346,39 €	49 183,35 €	3 294 163,04 €	3 172 913,35 €	17 635 000,00 €	6 466 258,39 €	127 484,53 €	914 000,00 €	3 239 085,44 €						
Construction	80 481 500 €			30 000 000,00 €	917 488,15 €	59 082 511,85 €	3 172 913,35 €	17 635 000,00 €	2 170 000,00 €			44 007 840,11 €						
Mise en service	2 666 000 €											496 000,00 €						
Total	88 726 000 €	2 730 000,00 €	1 778 160,77 €	4 192 041,30 €	34 154 958,70 €	1 054 946,13 €	82 200 010,57 €	2 859 124,89 €	23 600 000,00 €	6 600 320,04 €	29 111 000,00 €	47 908 565,64 €						
Recettes																		
Emprunt	88 496 000 €	2 500 000,00 €	4 500 000,00 €	30 617 000,00 €	0,00 €	59 717 000,00 €	23 910 000,00 €	19 100 850,00 €	16 499 630,73 €									
Solde emprunt 2011 (260 000 €)	103 000 €	103 000 €	103 000,00 €															
Autofinancement	127 000 €	127 000 €	127 000,00 €															
Reste à réaliser																		
Total	88 726 000 €	2 500 000,00 €	4 730 000,00 €	30 617 000,00 €	59 717 000,00 €	23 910 000,00 €	19 100 850,00 €	16 499 630,73 €	12 611 369,27 €									

Les élus prennent acte du débat des orientations budgétaires 2016

Le Président
Vincent BARRAUD



Délibération 02/2016

REÇU

07 AVR. 2016

S/P ROCHEFORT

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
 - Séance du mardi 29 mars 2016

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 16 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 27

Président : Vincent BARRAUD

Présents titulaires : M TALLIEU Jean Pierre - M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle - M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme PELTIER Marie Noëlle - Mme JOLY Régine - M HILLAIRET Daniel - M HERBERT Francis - M GRIOLET Noël Vincent

M BLANCHÉ Hervé - M BESSAGUET Bruno - M CHATELIER Robert - M GAILLOT Michel - M CHEVILLON Pierre - M LOPEZ Roland - M BOURBIGOT Sébastien

M LAGARDE Jean François - M GUIGNET Christian

M PUYON Alain - M CHATELIER Jean Michel - M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués : M MILLARD François (procuration M GIRARD Loïc) - M GILARDEAU Jean Marie (procuration Mme BAZIN Michèle)

Titulaires excusés : M DE VILLELUME Martial - M DELAUNAY François - Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge - Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie - M BRUNET Alain - M ESOLI Bruno - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE Thierry - Mme MARCILLY Sylvie - M DELAGE Stéphane - M VALLET Mickaël - M GENDRE Grégory - M MASSE Jean Michel - M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

Objet : Adhésion à l'association AMORCE

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régions, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association Loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels, qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans leur territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'améliorer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions de bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident :

- 1 – d'adhérer à l'association AMORCE au titre de sa compétence « déchets ménagers »
- 2 – de désigner Monsieur Vincent BARRAUD pour le représenter en tant que titulaire au sein de ses diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur GUIGNET Christian en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion
- 3 – d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif, soit 1688 €

1 voix contre

Le Président
Vincent BARRAUD



Délibération 03/2016

REÇU
07 AVR. 2016
S/P ROCHEFORT

S.I.L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du mardi 29 mars 2016

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 16 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 27

Président : Vincent BARRAUD

Présents titulaires : M TALLIEU Jean Pierre - M BARRAUD Vincent -- M BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle -- M CAILLON Michel -- Mme BERNARD Éliane -- Mme PELTIER Marie Noëlle - Mme JOLY Régine - M HILLAIRET Daniel -- M HERBERT Francis -- M GRIOLET Noël Vincent

M BLANCHÉ Hervé -- M BESSAGUET Bruno - M CHATELIER Robert - M GAILLOT Michel -- M CHEVILLON Pierre -- M LOPEZ Roland - M BOURBIGOT Sébastien

M LAGARDE Jean François - M GUIGNET Christian

M PUYON Alain -- M CHATELIER Jean Michel -- M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal -- M MASSICOT Pascal

Présents délégués : M MILLARD François (procuration M GIRARD Loïc) -- M GILARDEAU Jean Marie (procuration Mme BAZIN Michèle)

Titulaires excusés : M DE VILLELUME Martial -- M DELAUNAY François -- Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge -- Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie -- M BRUNET Alain -- M ESOLI Bruno - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE Thierry - Mme MARCILLY Sylvie -- M DELAGE Stéphane - M VALLET Mickaël -- M GENDRE Grégory -- M MASSE Jean Michel -- M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric -- M ROBILLARD Patrice -- M SUEUR Christophe

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Il est proposé de créer à compter du 1er mai 2016 un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) chargé du suivi administratif et comptable du Syndicat Intercommunautaire du Littoral.

Après en avoir délibéré, il est proposé que les élus communautaires décident :

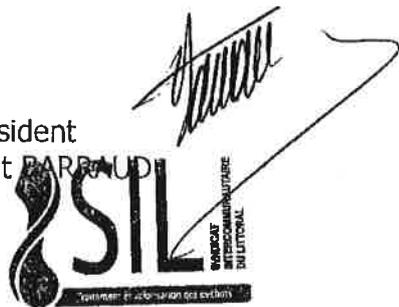
1 – de créer le poste énoncé ci-dessus,

2 – le tableau des effectifs du Syndicat Intercommunautaire du Littoral, sera modifié en conséquence

3 – d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget du Syndicat Intercommunautaire du Littoral.

1 abstention

Le Président
Vincent BARBAUD



3 avenue Maurice Chupin
17300 ROCHEFORT
Tél : 05 46 82 81 11
contact@sil-dechets.fr
SIRET : 251 710 687 00012

TABEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2016

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative			
adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1 poste 35H	Délibération 03/2016
adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1 poste 35H	Délibération 16/2015
adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	0	Délibération 14/2011
Filière technique			
Ingénieur Territorial	A	1 poste 35H	Délibération 03/2015 CDI

Le 29 mars 2016


Le Président
Vincent BARRAUD

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du mardi 29 mars 2016

REÇU
07 AVR. 2016
SIP ROCHEFORT

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 16 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 27

Président : Vincent BARRAUD

Présents titulaires : M TALLIEU Jean Pierre - M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle - M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme PELTIER Marie Noëlle - Mme JOLY Régine - M HILLAIRET Daniel - M HERBERT Francis - M GRIOLET Noël Vincent

M BLANCHÉ Hervé - M BESSAGUET Bruno - M CHATELIER Robert - M GAILLOT Michel - M CHEVILLON Pierre - M LOPEZ Roland - M BOURBIGOT Sébastien

M LAGARDE Jean François - M GUIGNET Christian

M PUYON Alain - M CHATELIER Jean Michel - M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués : M MILLARD François (procuration M GIRARD Loïc) - M GILARDEAU Jean Marie (procuration Mme BAZIN Michèle)

Titulaires excusés : M DE VILLELUME Martial - M DELAUNAY François - Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge - Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie - M BRUNET Alain - M ESOLI Bruno - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE Thierry - Mme MARCILLY Sylvie - M DELAGE Stéphane - M VALLET Mickaël - M GENDRE Grégory - M MASSE Jean Michel - M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

Objet : **PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE A L'ENSEMBLE DE SES AGENTS**

M. le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Comité Technique, après en avoir délibéré,

DECIDE :

A compter du 1^{er} janvier 2016, de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé et/ou prévoyance maintien de salaire labellisé.

Pour la complémentaire santé

Application d'un montant forfaitaire unique de 10,00 € mensuel pour tous les agents.

Pour la prévoyance maintien de salaire

Application d'un montant forfaitaire unique de 13,00 € mensuel pour tous les agents

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget.

Votée à l'unanimité

Le Président
Vincent BARRAUD



3 avenue Maurice Chupin
17300 ROCHEFORT
Tél : 05 46 82 81 11
contact@sil-dechets.fr
SIRET : 251 710 687 00012

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du mardi 29 mars 2016

L'an deux mille seize, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 16 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 27

Président : Vincent BARRAUD

Présents titulaires : M TALLIEU Jean Pierre - M BARRAUD Vincent – M BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M CAILLON Michel – Mme BERNARD Éliane – Mme PELTIER Marie Noëlle - Mme JOLY Régine - M HILLAIRET Daniel – M HERBERT Francis – M GRIOLET Noël Vincent

M BLANCHÉ Hervé – M BESSAGUET Bruno - M CHATELIER Robert - M GAILLOT Michel – M CHEVILLON Pierre – M LOPEZ Roland - M BOURBIGOT Sébastien

M LAGARDE Jean François - M GUIGNET Christian

M PUYON Alain – M CHATELIER Jean Michel – M MASSIAS Yves

Mme BLANCHARD Chantal – M MASSICOT Pascal

Présents délégués : M MILLARD François (procuration M GIRARD Loïc) – M GILARDEAU Jean Marie (procuration Mme BAZIN Michèle)

Titulaires excusés : M DE VILLELUME Martial – M DELAUNAY François – Mme PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge – Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M BRUNET Alain – M ESOLI Bruno - M LAGREZE Michel - M LESAUVAGE Thierry - Mme MARCILLY Sylvie – M DELAGE Stéphane - M VALLET Mickaël – M GENDRE Grégory – M MASSE Jean Michel – M PERTHUIS Olivier - M PROUST Éric – M ROBILLARD Patrice – M SUEUR Christophe

Objet : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LE PERSONNEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL

M. le Président rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables à compter de l'année 2007, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

M. le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 5 février 2016

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

100% pour tous les grades dans chaque cadre d'emploi pour l'année 2016 et les années suivantes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

De retenir le taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Votée à l'unanimité

Le Président
Vincent BARRAUD



3 avenue Maurice Chupin
17300 ROCHEFORT
Tél : 05 46 82 81 11
contact@sil-dechets.fr
SIRET : 251 710 687 00012

TABEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2016

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative			
adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1 poste 35H	Délibération 03/2016
adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1 poste 35H	Délibération 16/2015
adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	0	Délibération 14/2011
Filière technique			
Ingénieur Territorial	A	1 poste 35H	Délibération 03/2015 CDI

Le 29 mars 2016


Le Président
Vincent BARRAUD